

> Développeurs de logiciels – Pharmacie

Modifications aux programmes liés à la COVID-19

En lien avec les décrets [556-2023](#) et [557-2023](#) concernant les programmes confiés, les modifications suivantes seront apportées dans le système de communication interactive en pharmacie à compter du 15 mai 2023.

1 Programme de distribution d'autotests de dépistage de la COVID-19

Le code de programme doit correspondre à **07**.

Le code de service doit correspondre à **CV – Service lié à la pandémie**.

Le type de service doit correspondre à **A – Test de détection rapide (autotest)**.

Changements

1. Pour accorder la gratuité aux étudiants de 18 à 25 ans (assurance privée), le code d'intervention **IR** devra être ajouté à la réclamation.
IR : Étudiant de 18-25 ans
2. Pour accorder la gratuité à la clientèle à risque de complications de la COVID-19 qui pourrait être admissible au Paxlovid, le code d'intervention **IS** devra être ajouté à la réclamation.
IS : Clientèle à risque de complications COVID-19 – Paxlovid

2 Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19

Le code de programme doit correspondre à **07**.

Le code de service doit correspondre à **CV – Service lié à la pandémie**.


Le type de service doit correspondre à **D – Antiviraux influenza**.

Changement

- Type de service **D** : date de fin au 14 mai 2023.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)